

19 septembre 2008

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

GENERIX
(Euronext Paris)

Par courrier du 17 septembre 2008, la société par actions simplifiée Pleiade Investissement (1) (8 avenue Franklin D. Roosevelt, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 10 septembre 2008, par suite d'une attribution de droits de vote double, le seuil de 25% des droits de vote de la société GENERIX et détenir individuellement 3 344 914 actions GENERIX représentant 4 965 451 droits de vote, soit 23,44% du capital et 31,23% des droits de vote de cette société (2).

En outre, le concert existant (3) entre Messieurs Jean-Charles Deconninck, Jean-Michel Renck et la famille Poirier et la SAS Pleiade Investissement n'a franchi aucun seuil et détient 3 677 242 actions GENERIX représentant 5 297 779 droits de vote, soit 25,77% du capital et 33,32% des droits de vote de cette société (1), répartis de la manière suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Pleiade Investissement	3 344 914	23,44	4 965 451	31,23
Famille Poirier	19 600	0,14	19 600	0,12
Jean-Michel Renck	49 043	0,34	49 043	0,31
Jean-Charles Deconninck	263 685	1,85	263 685	1,66
Total de concert	3 677 242	25,77	5 297 779	33,32

(1) Anciennement dénommée SAS Before.

(2) Sur la base d'un capital composé de 14 267 326 actions représentant 15 900 065 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

(3) Cf. notamment D&I 205C1214 du 6 juillet 2005 et D&I 207C0617 du 4 avril 2007.